Ne venez pas les faire chier

C'est en substance la réponse insultante donnée par le Président de la CAPH, Monsieur Robin, lors du conseil communautaire du 31 janvier dernier, à ceux qui courageusement s'opposent à la TEOM.
Les orientations budgétaires pour 2022 montrent un excédent financier de 16 millions d'euros en 2021 ce qui prouve que nous pouvions nous passer de cette taxe ! Pour rappel le montant moyen par foyer est de 300 euros.

A quoi servira cette manne ?

Notre groupe espère que cette taxe censée couvrir le coût des déchets ménagers (financé auparavant par d'autres impôts qui évidemment n'ont pas disparu ou baissé) sera invalidée par le tribunal administratif, ce qui contraindra la CAPH à rembourser les foyers.
Nous vous invitons à consulter le dossier complet disponible sur notre site internet.

S. Drappier, I. Decobecq & L. Baisier – Élus d'Un Nouvel Horizon pour Lecelles